

PROJET ÉOLIEN DU PLATEAU DU VEXIN

LETTRE D'INFORMATION

N°2



ÉDITO

« Chères habitantes, chers habitants,

Dans notre première Lettre d'information, nous vous informions de notre souhait d'accompagner les études de faisabilité du projet éolien du Plateau du Vexin d'une démarche de concertation, afin de construire ensemble le meilleur projet possible pour le territoire tout en vous partageant ses avancées à chaque étape.

Ce souhait a commencé à se concrétiser, grâce notamment aux visites pédagogiques dédiées au mât de mesure comme aux chiroptères, qui se sont tenues début et mi juillet. Il se poursuit via le site internet informatif et participatif du projet, sur lequel vous n'hésitez pas à nous partager vos questions et remarques, et que nous mettons régulièrement à jour grâce à vous.

Nous savons par ailleurs que ces actions de communication et de pédagogie ne suffisent pas

toujours, et que de nombreuses questions sont posées à notre équipe comme à celle de l'agence de concertation Mazars, qui nous accompagne sur ce projet et qui vous a récemment rencontrés via deux campagnes de porte-à-porte.

En attendant de prochaines rencontres à l'automne, nous vous proposons dans cette deuxième Lettre d'information de revenir avec vous sur les actualités de la démarche de concertation et de répondre aux dernières questions formulées localement.

Bonne lecture, bel été à tous et à bientôt ! »

Maël MERALLI-BALLOU,
Chef de projet éolien
Terre et Lac Conseil



LES DERNIÈRES ACTUALITÉS DE LA DÉMARCHE DE CONCERTATION

RETOUR SUR LA VISITE PÉDAGOGIQUE DÉDIÉE AU PROJET

« Un mât de mesure, ça sert à quoi ? Devenez incollable sur le vent ! »

Le mardi 6 juillet 2021, vous étiez une dizaine à participer à la visite pédagogique dédiée au projet et offrant un large focus sur le mât de mesure. Cette visite a permis de revenir sur les principaux éléments du projet et les différentes études en cours, d'expliquer le fonctionnement du mât et de répondre à toutes vos questions. Malgré la météo menaçante, les échanges ont été riches !



RETOUR SUR LA SOIRÉE DÉCOUVERTE DÉDIÉE AUX CHAUVES-SOURIS

Vendredi 16 juillet, à la tombée de la nuit, une dizaine de personnes se sont retrouvées sur la place du Plahys à Mainneville pour découvrir la trépidante vie des chauves-souris !

La présentation, proposée et animée par le bureau d'études Fauna Flora, s'est déroulée en deux parties. Une première partie sous forme de présentation interactive pour bien comprendre l'anatomie, le cycle biologique et l'habitat de ces demoiselles de la nuit. La seconde partie a permis aux participants d'observer et d'écouter différentes espèces de chiroptère présentes dans le parc.

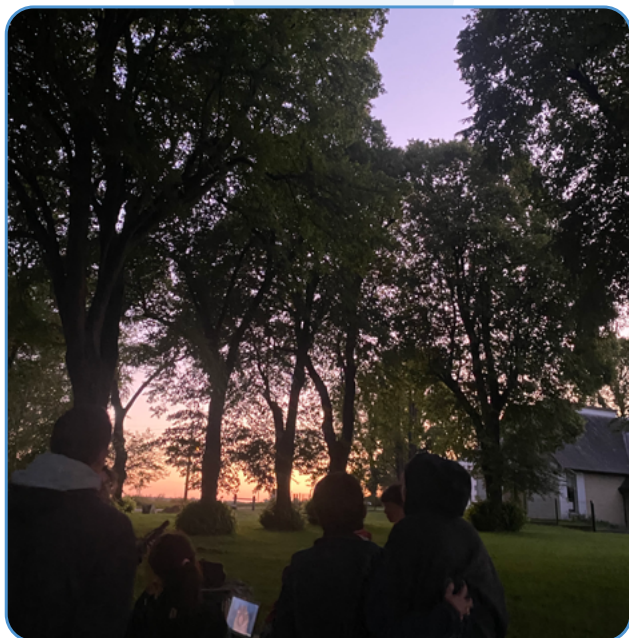
Les nombreuses questions et échanges ont rendu cette soirée captivante et changera notre regard vis-à-vis de ces mammifères si singuliers.

Vous n'avez pas pu assister à cette soirée ? Rendez-vous à l'une des animations proposées dans le cadre de la nuit de la chauve-souris !

<https://www.nuitdelachauvesouris.com/>

Vous souhaitez agir pour les chauves-souris ? Renseignez-vous sur les actions mises en place par le groupe Mammalogique Normand !

<http://www.gmn.asso.fr/index.php?post/Les-Chauves-souris>



ETUDES PAYSAGÈRES : ET SI VOUS PARTICIPIEZ ?

Dans le cadre du développement du projet éolien du Plateau du Vexin, une étude paysagère est réalisée par le bureau d'études spécialisé Energie et Territoires Développement. Pour enrichir cette étude, Terre et Lac Conseil vous propose de partager vos souhaits de photomontages complémentaires (simulations de la vue que les habitants percevraient si le parc était installé).

Pour en apprendre plus sur ce sujet et participer, rendez-vous sur le site internet du projet !

www.projeteolien-plateauduvexin.fr



LE VRAI DU FAUX... RÉPONDONS AUX QUESTIONS QUE VOUS NOUS POSEZ !

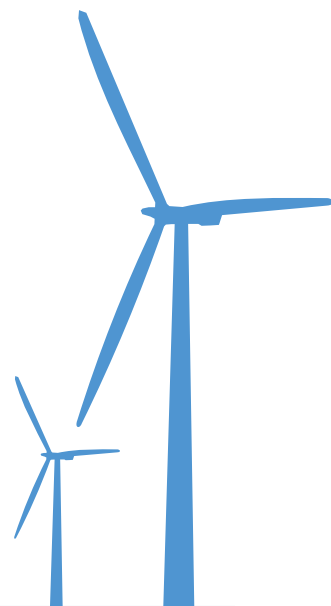
« LE PROJET ÉOLIEN DE TERRE ET LAC CONSEIL
COMPORTERA 50 ÉOLIENNES, C'EST ÉNORME ! »

Faux.



Terre et Lac Conseil mène des études de faisabilité sur les communes de Mainneville, Sancourt et Longchamps pour un projet éolien qui pourrait comprendre entre 4 et 8 machines, d'une hauteur maximale en bout de pale de 180 mètres.

Lors de l'instruction des dossiers, les services de l'Etat sont attentifs à l'adéquation entre ces futurs parcs et la capacité d'accueil du territoire, pour éviter tout effet d'encerclement ou de saturation.



« QUE SE PASSE-T-IL À LA FIN DE VIE D'UN PARC ÉOLIEN ?
J'AI ENTENDU DIRE QUE LE DÉMANTÈLEMENT ÉTAIT À LA
CHARGE DE L'AGRICULTEUR OU DE LA COLLECTIVITÉ ! »

Faux.

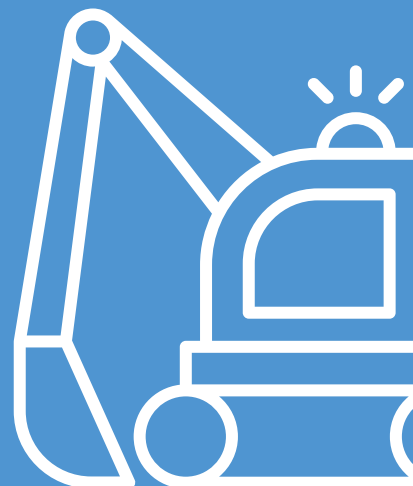


En France, le démantèlement est à la charge de l'exploitant du parc éolien. L'arrêté du 26 août 2011 modifié le 22 juin 2020 prévoit que le démantèlement concerne les installations de production d'électricité, les postes de livraison ainsi que les câbles dans un rayon de dix mètres autour des éoliennes et des postes de livraison.

Parmi les différentes règles édictées, les textes prévoient aujourd'hui l'excavation de la totalité des fondations dans le cas d'éoliennes installées sur des terrains à vocation agricole. L'éolien est en ceci une technologie parfaitement réversible.

Enfin, la loi oblige l'exploitant à provisionner, au moment de la construction d'un parc, une somme de 50 000 € pour les éoliennes d'une puissance inférieure ou égale à 2MW puis de 10 000€ par MW supplémentaire, pour pallier son futur démantèlement.

Le démantèlement n'est donc en aucun cas à la charge du propriétaire foncier, de l'exploitant agricole ou de la commune.



LE VRAI DU FAUX... RÉPONDONS AUX QUESTIONS QUE VOUS NOUS POSEZ !



« L'ÉOLIEN A-T-IL UN IMPACT SUR LA SANTÉ ? »

Non.

La réglementation française figure parmi les plus protectrices en ce qui concerne les effets sanitaires des éoliennes et permet d'assurer un niveau élevé de protection des riverains et de l'environnement tout au long de l'exploitation de l'installation.

Dans son rapport de mai 2017, l'Académie de Médecine conclue que l'éolien terrestre présente indubitablement des effets positifs sur la pollution de l'air et donc sur certaines maladies (asthme, BPCO, cancers, maladies cardio-vasculaires). Par ailleurs, il ne semble pas induire directement des pathologies organiques.

Si l'étude de la littérature et des doléances exprimées par les associations de riverains

montre une affectation au travers des nuisances sonores et visuelles, l'analyse de la littérature médicale et scientifique (plus d'une soixantaine d'articles ont été publiés à ce jour sur les effets sanitaires des éoliennes) ne permet pas de démontrer que celles-ci - lorsqu'elles sont correctement situées - retentissent significativement sur la santé.

En d'autres termes, aucune maladie ni infirmité ne semble pouvoir être imputée à leur fonctionnement ». Le rapport écarte tant les risques visuels qu'auditifs qui définiraient le « syndrome éolien » mais aussi le risque lié aux effets stroboscopiques et aux infrasons.

Non. « LES INFRASONS DES ÉOLIENNES REPRÉSENTENT-ILS UN RISQUE POUR LA SANTÉ HUMAINE ? »

La question des infrasons revient régulièrement lorsqu'on parle de projet éolien et d'impact potentiel sur la santé. Les infrasons sont des ondes sonores se situant en-dessous de la limite moyenne d'audition humaine.

Selon l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire (ANSES), les infrasons ne représentent pas un risque dans le cas de parc éolien étant donné que les études réalisées « ne mettent pas en évidence d'argument scientifique suffisant en faveur de l'existence d'effets sanitaires liés aux

expositions au bruit des éoliennes ».

L'ANSES n'identifie donc pas de lien entre les infrasons émis et le mal-être de certains habitants après l'implantation d'un parc (certaines plaintes ayant notamment été formulées quand les éoliennes ne tournaient pas, donc sans aucune émission). L'ANSES recommande de maintenir la distance réglementaire de 500 m minimum entre les habitations et un parc éolien.



Maël MERALLI-BALLOU
Chef de projet éolien
Terre et Lac Conseil
m.meralli@terreetlac.com

mazars

Lorette HAFNER
Cheffe de projet Concertation Mazars
lorette.haffner@mazars.fr
07 72 27 98 08

www.projeteolien-plateauduvexin.fr